

# Règlement du jeu d'orientation

## Article 1 : INSCRIPTION / EQUIPES & EQUIPAGES

Les participants s'inscrivent par équipe de 4 salariés (une tolérance de maxi 5 salariés pourra être accordée sur demande) d'une ou plusieurs entreprises. Les entreprises doivent être membres du réseau Produit en Bretagne et à jour de leurs cotisations. **Sur place, les organisateurs fusionneront de manière aléatoire les équipes par deux qui formeront alors un équipage**

## Article 2 DROITS D'INSCRIPTION

Chaque équipe s'acquiesce des droits d'inscription directement auprès de **BLB Tourisme** au moment de son inscription sur le site internet du Trophée : <https://tropheepeb2020.blb-tourisme.bzh/>  
Le montant des droits d'inscription s'élève à 70 euros TTC (TVA 20%) par équipe (4 participants). Une facture sera envoyée à réception du règlement.

## Article 3 : PARCOURS

Le trophée Produit en Bretagne 2020 est une chasse au trésor composée d'énigmes, étapes, ateliers, épreuves intellectuelles et sportives accessibles à tous. Le parcours de chaque équipage sera présenté dans un carnet de bord. Chaque épreuve fera intervenir un ou plusieurs membres de l'équipage, choix sur place selon le défi proposé (*L'équipage étant composé de 2 équipes inter-entreprises il reviendra à ses membres de trouver le juste équilibre pour que tous les membres de l'équipage participent équitablement aux épreuves*). L'équipage vainqueur sera celui qui aura découvert le trésor.

## Article 4 : MATERIEL

Le matériel nécessaire aux épreuves et le carnet de bord seront fournis par l'organisation et remis lors du briefing.

## Article 5 : CLASSEMENT

L'équipage (2 équipes inter entreprises) découvrant le trésor sera proclamé gagnant. Le trésor ne pourra être découvert que si l'équipage a su glaner les indices – obtenus en suivant correctement le parcours attribué dans l'ordre des étapes - ainsi qu'en gagnant un maximum d'épreuves.

## Article 6 : RECOMPENSES

L'équipage (2 équipes inter-entreprises) découvrant le trésor sera proclamé gagnant et sera récompensé. L'équipe la mieux déguisée sera également récompensée (cohésion d'équipe, accessoire fait-maison, références à votre entreprise ou au réseau seront des bonus).

## Article 7 : APTITUDE SPORTIVE

Aucun certificat médical n'est demandé pour ce Trophée en raison de la nature ludique de celui-ci. Toutefois certaines épreuves seront un peu plus sportives. La participation aux épreuves sportives est laissée à l'appréciation de chaque participant.

## Article 8 : RESPONSABILITE

Les épreuves sont ouvertes à tous, sportifs ou non. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance, consécutif à un mauvais état de santé.

## Article 9 : ASSURANCES

L'organisateur déclare être souscripteur d'une police responsabilité civile professionnelle garantissant l'organisation de cet événement auprès de la compagnie d'assurance HISCOX.

## Article 10 : DROIT A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Conformément à la loi n°78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès (art. 34 à 38), de rectification (art. 36) et de suppression (art. 26) des données qui vous concernent, pour l'exercer, contactez l'organisation et/ou ses partenaires.

---

**B.L.B TOURISME - 15, Rue de Kerguelen -F-56400 AURAY - FRANCE**

Tel (33) 02 97 56 60 86- Fax (33) 02 97 56 30 68- E-mail [blb.tourisme@wanadoo.fr](mailto:blb.tourisme@wanadoo.fr)

SARL au capital de 24 000 Euros - Siret : 400 250 585 00033- RCS Lorient APE 7911

N° id TVA FR19 400 250 585 - RCP : HISCOX – Garant : APST - Immat.Atout France: 056130002 –

Recours à la médiation après réclamation. Contacter : MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17: <http://mtv.travel>

### Article 11 : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Chaque participant s'engage à respecter le lieu mis à disposition de l'évènement. En cas de non-respect, il pourra se voir poursuivi pour les dégradations engendrées volontairement.

### Article 12 : ABANDON – ELIMINATION

En cas d'abandon d'un des concurrents, l'ensemble de l'équipe se verra disqualifiée. En cas de comportement non respectueux d'un des concurrents ou de tricherie avérée, l'organisateur dispose de tous les droits pour procéder à l'exclusion du concurrent concerné et par conséquent à l'élimination de l'équipe.

### Article 13 : ANNULATION

Toute inscription (par le biais du site internet du Trophée) entraîne automatiquement des frais qui seront dus, même en cas d'annulation de la part des participants.

En cas d'intempéries ou de cause majeure, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans qu'aucune poursuite ne puisse être engagée contre lui. Les équipes inscrites se verront alors remboursées de leur cotisation.

### Article 14 : RESPECT DES NORMES SANITAIRES

**Le port du masque est obligatoire pour accéder à la manifestation**

**Chaque équipe devra fournir une fiche d'identité complétée et signée par tous les membres de l'équipe devra être remise à l'émargement, mentionnant les coordonnées complètes de tous les participants et certifiant sur l'honneur ne pas déclarer de symptômes covid et engageant les participants à respecter le protocole sanitaire en vigueur à la date de l'évènement.**

### Article 15 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le participant accepte le présent règlement du Trophée et s'engage à se conformer à celui-ci.

### Article 16 : COLLECTE DES DONNEES PERSONNELLES

Les données nominatives des participants recueillies dans le cadre de l'inscription au trophée sont enregistrées et utilisées par l'organisateur pour les seules nécessités de leur participation. Elles ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales. Sauf avis contraire, les données à caractère personnel qui seront communiquées par les participants dans le cadre du traitement de leur participation seront informatisées. Conformément à la réglementation, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations les concernant. Toute demande devra être adressée par courrier à l'adresse de l'organisateur.

Le Trophée Produit en Bretagne est une chasse au trésor régie par un règlement édité par la société BLB Tourisme, co-organisatrice de l'évènement en collaboration avec Produit en Bretagne.

Il se déroulera le vendredi 18 septembre 2020 à St Malo. <https://tropheepeb2020.blb-tourisme.bzh/>



REJOIGNEZ TRUG : LA COMMUNAUTÉ DES SALARIÉS DU RÉSEAU PRODUIT EN BRETAGNE.  
RETROUVEZ DES BONS PLANS, DES QUIZZ, DES ACTUS....

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/GROUPS/TRUGBZH/](https://www.facebook.com/groups/trugbzh/)



**B.L.B TOURISME - 15, Rue de Kerguelen -F-56400 AURAY - FRANCE**

**Tel (33) 02 97 56 60 86- Fax (33) 02 97 56 30 68- E-mail [blb.tourisme@wanadoo.fr](mailto:blb.tourisme@wanadoo.fr)**

**SARL au capital de 24 000 Euros - Siret : 400 250 585 00033- RCS Lorient APE 7911**

**N° id TVA FR19 400 250 585 - RCP : HISCOX – Garant : APST - Immat.Atout France: 056130002 –**

**Recours à la médiation après réclamation. Contacter : MTV - BP 80 303 - 75 823 Paris Cedex 17: <http://mtv.travel>**